

Hôpitaux : les suppléments d'honoraires dérapent

Choisir une hospitalisation en chambre particulière, c'est prendre toujours plus le risque de voir les suppléments d'honoraires exploser. Selon les chiffres récoltés par la Mutualité chrétienne et publiés par *Le Soir*, ces derniers ont augmenté de 4 % en 2015, dans la lignée des dernières

années. La Mutualité dénonce une « spirale infernale, sans limite ». Et lance un appel : « Demander des suppléments d'honoraires selon le type de chambre, un système unique en Europe, est complètement dépassé. » Cette facturation en augmentation concerne principalement des prestations techniques, « pour lesquelles le patient ne choisit pas le même pas ». En biologie clinique, les suppléments d'honoraires ont augmenté de 17 %, la hausse est de 13,9 % en imagerie médicale.

D'une manière générale, le rapport de la mutuelle, qui a passé au crible 1,4 million de documents, donne un baromètre des coûts d'hospitalisation dans le pays. Et la facture moyenne d'une hospitalisation classique est en légère baisse : 1.463 euros (-1 %) en chambre individuelle et 278 euros (-2 %) en chambre classique. ■

Hôpitaux : la spirale des suppléments d'honoraires

SANTÉ La Mutualité chrétienne pointe du doigt un fonctionnement « dépassé »

► Le dernier baromètre des coûts d'hospitalisation analyse les factures de 101 hôpitaux belges.
► Conclusion : les coûts des hospitalisations de jour sont en constante augmentation.

Un peu plus de trois mille euros... C'est, dans l'hôpital le plus cher du pays, le montant moyen de suppléments d'honoraires réclamés aux patients logés en chambre individuelle lors d'une hospitalisation classique. Si la moyenne calculée à l'échelle du pays est plus basse - un petit millier d'euros - on est désormais, selon la Mutualité chrétienne, confrontés à une « spirale infernale, sans limite ». Ce système « n'est tenable à long terme, ni pour les patients, ni pour les assureurs, ni pour les employeurs qui, bien souvent,

paient les primes des assurances hospitalisation ».

En fait, la Mutualité chrétienne a passé au crible 1,4 million de factures présentées par ses membres au terme d'un séjour en 2015 dans l'un des 101 hôpitaux belges. Après extrapolation des données à l'échelle du pays et consultation des institutions concernées, elle est en mesure de présenter un baromètre fiable des coûts d'hospitalisation. Elle a confié au journal *Le Soir*, en exclusivité pour la presse francophone, les résultats de son analyse ainsi que son commentaire principal : « Il faut en urgence arrêter la spirale infernale. De plus, il faut en finir avec ce système unique en Europe : demander des suppléments d'honoraires selon le type de chambre est complètement dépassé ». Détails.

1 La facture moyenne. La facture moyenne d'une hospitalisation classique est en légère baisse en 2015 : 1.463 (-1 %) en chambre individuelle et 278 eu-

ros (-2 %) en chambre classique. Par contre, elle est en hausse pour l'hospitalisation de jour chirurgicale (+4 %) ou non chirurgicale (+13 %). Or, on sait que la part des hospitalisations de jour est sans cesse plus importante (près de la moitié désormais, 47 % exactement) (infographie ci-contre). Ce type d'hospitalisation est moins onéreux pour la société et plus confortable pour le patient.

2 La masse des suppléments d'honoraires. C'est le coup de bambou... en 2015, la masse globale des suppléments d'honoraires réclamés lors d'un séjour en chambre individuelle a pris 4 % d'embonpoint. Une augmentation dans la norme des 5 % habituellement constatés lors des années précédentes. La hausse du nombre d'admissions (+2 % environ en 2015) ne justifie pas à elle seule la croissance de la facture totale, d'autant que les durées de séjour ne cessent de diminuer (un jour de moins en moyenne de-

puis 2006). « Cette augmentation découle principalement d'une systématisation de la facturation de suppléments d'honoraires sur les prestations techniques », assure la Mutualité chrétienne.

3 Les suppléments d'honoraires maxima. Le pourcentage maximum de suppléments d'honoraires résulte d'une convention entre un hôpital et ses médecins. En 2015, une douzaine d'hôpitaux les ont revus à la hausse. En région namuroise par exemple, la plupart des établissements les ont fait passer de 150 à 200 %. On sait aussi que 14 établissements autorisent la facturation de suppléments pouvant atteindre 300 %. Actuellement, à l'échelle du pays, il n'y a plus que 32 hôpitaux où ces suppléments sont plafonnés à 100 % (quand le tarif officiel d'une prestation médicale est fixé par exemple à 50 euros, pour le patient qui séjourne en chambre individuelle il sera de 100 euros, la différence étant totalement à charge

du patient et/ou de son assurance)... 32 hôpitaux à 100 % donc mais ils étaient encore 38 l'année dernière.

4 Les suppléments d'honoraires réellement comptabilisés. Ce n'est pas parce que le maximum de supplément s'établit à 300 % qu'il est réellement pratiqué. Raison pour laquelle la mutualité a établi des moyennes par hôpital. En 2015 les suppléments s'élevaient en moyenne à 66 % des honoraires (près de 900 euros en admission classique). Cette moyenne cache cependant de grandes disparités entre hôpitaux (ainsi que le montre le tableau ci-contre).

5 Les suppléments de chambre. Après les suppléments d'honoraires, viennent

les suppléments de chambre. Là aussi, l'examen des factures fait apparaître des différences énormes dans les suppléments de chambre (frais hôteliers, frigo, télévision...): de 18 euros par jour minimum à 163 euros par jour maximum. De plus, un nombre important d'hôpitaux ont augmenté leurs suppléments de chambre en 2015. « *Les suppléments de chambre peuvent être considérés comme des frais hôteliers. Leur facturation est acceptable dans certaines limites. Par contre, porter en compte au patient des frais supplémentaires pour la télévision, un frigo ou d'autres "prestations de confort" n'est pas justifiable, étant donné le prix déjà facturé pour la chambre seule.* »

6 La qualité des soins. Le baromètre de la Mutualité chrétienne ne fait aucun lien entre coût et qualité. Si une chambre individuelle est souvent plus confortable – mais c'est aussi une question de convenance personnelle – « *un hôpital cher n'offre pas nécessairement une meilleure qualité de soins par rapport à un hôpital bon marché, et inversement* ». ■

ERIC BURGRAFF

LES SUPPLÉMENTS

Uniquement en chambre individuelle

Les suppléments d'honoraires sur les prestations médicales en chambre commune ou à deux lits en hos-

pitalisation classique étaient déjà interdits depuis le 1^{er} janvier 2013, tandis qu'une interdiction générale des suppléments de chambre dans ce type de chambre existe depuis le 1^{er} janvier 2010. Dorénavant, un médecin hospitalier peut demander des suppléments d'honoraires uniquement si le patient a choisi une chambre individuelle. Ils peuvent atteindre le maximum prévu par l'hôpital, mais un médecin peut également choisir de demander des suppléments d'honoraires.

l'expert « Il faut en finir avec ce système »

ENTRETIEN

Jean Hermesse est secrétaire général des Mutualités chrétiennes.

La masse des suppléments d'honoraires augmente davantage que le volume d'hospitalisation, que se passe-t-il ?

J'identifie trois facteurs. D'abord, il y a le niveau maximum des suppléments annoncés par les hôpitaux. De plus en plus d'institutions facturent des suppléments de plus en plus élevés. On voit par exemple que la part des hôpitaux qui se « contentent » de 100 % de surplus est en diminution. Ensuite, l'offre de chambres individuelles est en augmentation. C'est lié au fait que 80 % de la population a une assurance hospitalisation via son employeur ou sa mutuelle et que de plus en plus de personnes sont potentiellement demandeuses de ces chambres « privées » dont le nombre est en constante augmentation. Enfin, nous constatons, et c'est neuf, que les suppléments s'appliquent désormais aux prestations techniques (biologie clinique, imagerie médicale...) où le patient ne choisit pas son médecin. C'est un vrai

problème mais... ce n'est pas interdit !

Avec quelles conséquences ?

La réalité actuelle est préoccupante : rien n'arrête la croissance des suppléments, nous sommes occupés à glisser tout doucement vers une privatisation des soins hospitaliers. Deux faits d'actualité vont d'ailleurs renforcer cette tendance. Un, les dernières mesures d'économie de Maggie De Block seront partiellement compensées par une augmentation des suppléments d'honoraires ou de suppléments de chambres. Un seul exemple : l'Inami ne remboursera

plus les pansements actifs, dès lors les hôpitaux n'auront d'autre choix que de les facturer. Deux, le financement des hôpitaux est transféré aux Régions mais est insuffisant pour répondre aux besoins, elles n'auront d'autre choix que de facturer davantage de prestations.

Avec quel risque ?

Celui de voir une privatisation larvée s'installer : dans ce contexte, les assurances privées ou celles (facultatives) des mutuelles n'auront d'autre

choix que d'augmenter les primes. Ce sera la seule réponse face à la dérégulation du système... mais il sera de moins en moins accessible.

Il est piquant de voir une mutuelle plaider pour la fin du système alors qu'elle propose elle-même

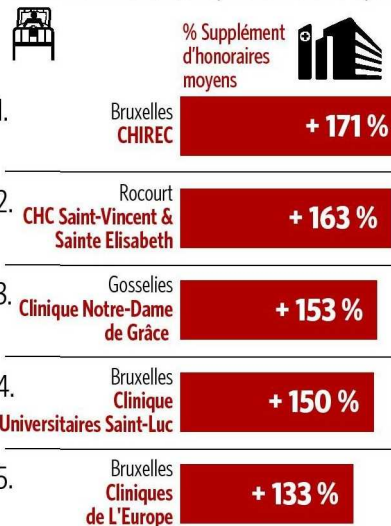
une assurance de type privé ?

Si nous proposons cette assurance à titre complémentaire c'est pour satisfaire la demande de nos affiliés d'obtenir une assurance hospitalisation intéressante. Si demain, notre revendication est entendue, nous perdrons ce « business » mais ce n'est pas grave en soi : ça coûterait moins cher d'augmenter un peu les cotisations de tous en lieu et place d'avantages extralégaux qui coûtent cher aux employeurs. Le système actuel est compliqué, il sert à financer des hôpitaux et des médecins qui préfèrent opérer un patient en chambre privée... Il y a quelque chose de pervers dans ce système, donc si on peut en finir nous serons les premiers à le faire ! ■

É.B.

Top 5 des hôpitaux ayant les suppléments d'honoraires les plus élevés

Chambre individuelle, hospitalisation classique



Top 5 des hôpitaux ayant les suppléments d'honoraires les moins élevés

Chambre individuelle, hospitalisation classique

